

PRIX D'ABONNEMENT :

UN AN, \$4.00.—SIX MOIS, 2.00 : PAYABLE D'AVANCE.

Jours de Publication : Lundi, Mercredi et Vendredi.

Les Abonnements datent du 1er. et du 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'Abonnement pour moins de six mois.—Tout semestre commencé se paie en entier.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices. Includes 'Six lignes, première insertion', 'Chaque insertion subséquente', etc.

Toutes les lettres d'affaires, communications, correspondances, doivent être adressés franco au Directeur du Journal, No. 26, Rue St. Gabriel.

BAS-CANADA.

Montréal, 23 Juillet 1860.

Avant l'Arrivée.

On nous a souvent reproché depuis la conquête de n'aimer pas assez les anglais, de ne pas sympathiser assez avec les anglais, de n'être pas enfin anglais.

Nous avons appris dans la persécution, tous les grands désintéressements, tous les sublimes dévouements, toutes les mâles vertus qui élèvent et honorent un peuple.

Si chaque année le drapeau de la France rassemble, sous ses plus glorieux, notre petit peuple et lui rappelle les joies du passé et les espérances de l'avenir, à qui la faute?

Nous ne voulons pas réveiller des haines heureusement calmées, ni faire un imbécile appel aux préjugés nationaux. Aujourd'hui qu'un prince de sang royal descend à nos desirs et se donne le souci de venir, au milieu de nous, recevoir l'aveu de notre fidélité.

Depuis qu'il est question de recevoir l'héritier du trône britannique, nous avons vu la presse anglaise nous assommer de ses articles sur les préparatifs à faire, sur les fêtes à organiser, sur les banquets à donner, sur les adresses à prononcer.

On a formé un comité pour faire une brillante réception au Prince de Galles; combien de Canadiens dans ce comité?

Un poète français et un musicien français, d'un talent incontestable, préparent une cantate en l'honneur du prince, et quand au prix de leurs veilles et des plus grands travaux, ils s'enorgueillissent d'avoir créé une œuvre qui durera, ce comité engage à l'étranger des artistes de rien, et efface

du programme le nom du poète et du musicien français!

Dans quel but? qui ne l'a point deviné? dans le but de montrer que la conception machiavélique de lord Durham de nous faire disparaître, est réalisée, et que l'élément anglo-saxon domine sans contrainte.

Pensée vide de noblesse! tu auras le sort de tes aînées; nous te le prédisons au nom d'un million d'hommes qui nous entendent et nous comprennent.

Après tout, ce n'est pas si grand mal que les choses se passent ainsi. Elles nous disent quelle valeur nous devons attacher à certaines paroles amies et à certains embrassements de nos frères d'origine anglaise.

Les manifestations bruyantes, les processions aux flambeaux, les feux d'artifice, les bals publics, les adresses, l'ivresse de la joie, tout cela n'a pas de voix, ni d'éloquence; tout cela peut-être sur et mensonge.

Les manifestations bruyantes, ni processions aux flambeaux, ni feux d'artifice, ni bals publics; si nous nous sommes prononcés des adresses, c'était pour demander le redressement de nos griefs; c'était pour obtenir les droits de citoyens anglais, ni plus, ni moins.

Nous laissons aux grands patriotes en paroles, aux grands loyaux en discours, le soin de se tenir derrière leurs comptoirs lorsque le canon gronde sur la frontière, et que la balle meurtrière dégringole nos rangs.

Mais nous voulons être bien compris; nous ne sommes pas esclaves et nous n'en avons pas les vils instincts. Voilà pourquoi nous protestons contre la position que l'on veut nous faire.

On dit que la petite pièce de poésie qu'on vient de voir fut composée par Patrie, seulement quelques heures avant sa mort.

Nous reprenons aujourd'hui la publication de l'intéressante discussion qui a eu lieu au collège de l'Assomption sur le pouvoir temporel du Pape.

Le Pouvoir Temporel du Pape.

L'injustice, quand elle croit n'avoir plus besoin de cacher ses projets criminels sous le manteau de l'hypocrisie, déchire le masque, a recours à la violence; voilà ce qu'elle fait actuellement en Italie.

Deja la voix de notre zélé pasteur, ainsi que les éloquentes paroles que vous venez d'entendre nous ont appris de quelles horreurs ce malheureux pays est le théâtre.

Mais par où commencer? Je m'effraie, Messieurs; je n'ose presque entrer dans cette carrière. A peine ai-je fait un pas que j'entends le cri infernal: Plus de Prêtres! plus de Pape!

A Verraccio, des soldats effrénés envahissent les portes d'un couvent, passent sur le corps sanglant de leur chef qui a voulu les arrêter, et hurlant comme des bêtes sauvages, pénètrent dans ce pieux asile des vierges consacrées au Seigneur.

A Bergame, le palais épiscopal est rédié en cendres, et le saint prélat, vieillard aux cheveux blancs, après avoir été flagellé jusqu'au sang, est renversé, traîné par terre; et ce n'est qu'après des efforts périlleux, qu'on parvient à tirer des mains de ces furieux l'auguste pontife prêt à expirer sous leurs coups.

Partout s'élève la fumée des incendies; partout la terre boit le sang des victimes de la révolution. Sur les grandes routes comme dans les carrefours des villes, circulent d'infâmes brigands et le laboureur isolé dans les campagnes n'échappe pas à leurs mains avides de meurtres.

Voilà, Messieurs, où l'on en est réduit dans le Milanais. Et ce sont ceux mêmes qui gouvernent un pays d'une pareille manière qui prétendent affranchir les Romagnols de ce qu'ils appellent un gouvernement oppresseur.

Aussitôt que ces discours, qui ne sont pas longs, seront terminés, nous commencerons la publication d'un roman qui aura pour nos lecteurs un charme tout nouveau, la scène se passant en Canada.

La question n'est pas de savoir si les institutions divines sont éternelles; nous n'avons pas besoin des phrases du Pays pour en être persuadés; mais il s'agit de décider si la politique humaine, qu'elle se personnifie dans Garibaldi ou dans tout autre, n'est pas criminelle quand elle s'arroge un droit qu'elle n'a pas et qu'elle bouleverse ces institutions; quand elle crache à la face de la suprême Sagesse, et veut arrêter son action dans le monde.

vres, insultant à l'humanité et à la mort! Et encore que sont ces abominations comparées à celles qui eurent lieu à Ravenne? Au sein de cette ville, dans un temple catholique, le croirez-vous, Messieurs, on alla jusqu'à élever sur l'autel un homme nu, et il se trouva des mains sacrilèges qui l'encensèrent!...

Chaque ville, chaque village, le moindre bourg est le théâtre sanglant de meurtres affreux; chaque monastère est pillé, chaque temple est profané. Les prêtres, ces pasteurs repoussés par l'orage que leur sollicitude alarmée n'a pu conjurer s'exilent avec les restes de leur troupeau que la persécution n'a pu rendre rebelles ou que le fer des révolutionnaires n'a pas encore immolés.

C'est ce cri de détresse qui a retenti dans tout le monde catholique; c'est ce cri, entendu de plus de dix-huit cents lieues, qui a trouvé écho dans les cœurs des Canadiens-français! Ce sont ces gémissements de frères désoles, du Père commun des fidèles qui appellent à toute force dans les cathédrales de Québec et de Montréal, et inspirent à nos orateurs de si nobles et de si sublimes paroles.

Mais que veut dire ce chaleureux témoignage de votre foi, de votre zèle pour la Religion, et de votre attachement pour notre vénérable Pontife, Pie IX. Mais que veut dire ces chaleureuses démonstrations de ce sublime élan de toute la catholicité? Ce que cela veut dire, Messieurs, ah! tout cœur catholique le comprend! C'est que cette nouvelle persécution, comme toutes celles qui n'ont cessé de tourmenter l'Eglise du Christ depuis son établissement, n'aura d'autre effet que de l'affermir davantage, qu'elle n'aura pour effet que de faire bouillir d'indignation les cœurs de plus de deux cents millions de catholiques; de réveiller les hommes de leur torpeur pour les attacher aux grandes vérités, de cimenter et d'étendre le domaine de la Foi et de prouver de nouveau au monde l'impissance de Satan contre cette Eglise dont le Christ a dit: Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

Le Pays s'est volontairement engagé à "vouer à l'animadversion publique" Garibaldi sicut que ce brigand entre "passerait sa mission et porterait une main sacrilège sur les institutions établies par Dieu; et au nom de l'honneur nous lui avons demandé de nous dire quels sont les pouvoirs de Garibaldi, qui les lui a conférés et quelles sont ces institutions établies par Dieu; puisque Garibaldi supprime les communautés religieuses, s'empare de leurs biens et que le Pays ne le voue point à l'animadversion publique. Mais il paraît que le Pays ne répond point à l'honneur. Voici comment il essaie de tourner la question:

"Nous l'avons dit: rien de plus matériel qu'un autrichien. Lui dites-vous que les institutions établies par la main de Dieu doivent être, sont et seront toujours maintenues, quelles que soient les attaques faites sur elles, il redit votre pensée à une misérable question de quelques acres de terre ou de quelque trésor dont un peuple se saisit pour s'empêcher de crever de faim."

La question n'est pas de savoir si les institutions divines sont éternelles; nous n'avons pas besoin des phrases du Pays pour en être persuadés; mais il s'agit de décider si la politique humaine, qu'elle se personnifie dans Garibaldi ou dans tout autre, n'est pas criminelle quand elle s'arroge un droit qu'elle n'a pas et qu'elle bouleverse ces institutions; quand elle crache à la face de la suprême Sagesse, et veut arrêter son action dans le monde.

C'est obscur et il faut de la patience pour comprendre. La question n'est pas de savoir si les institutions divines sont éternelles; nous n'avons pas besoin des phrases du Pays pour en être persuadés; mais il s'agit de décider si la politique humaine, qu'elle se personnifie dans Garibaldi ou dans tout autre, n'est pas criminelle quand elle s'arroge un droit qu'elle n'a pas et qu'elle bouleverse ces institutions; quand elle crache à la face de la suprême Sagesse, et veut arrêter son action dans le monde.

d'accomplir sa promesse et de vouer son héros à l'animadversion publique.

Pour ce qui est de la ridicule distinction du Pays entre la politique qui se discute et la foi qui ne se discute pas, nous devons lui rappeler qu'ici la politique et la religion sont d'accord; et n'en fut-il point ainsi, du moment que l'Eglise a parlé, la discussion est terminée.

Nous devons donc ramener le Pays à la question et lui demander pourquoi il n'a pas été le premier, comme il s'y est engagé, à vouer à l'animadversion publique, Garibaldi vivant de rapines et s'enrichissant des richesses des institutions établies par la main de Dieu?

Nous demandons au Pays de répondre à la question: pour l'honneur du journalisme qu'il cesse de déclamer et d'insulter. Il n'est pas honnête de traiter ses confrères avec ce ton pédantesque qui dénote toujours une mauvaise éducation.

Pauvre marmotton! je ne vanterai ni ton talent, ni ton honnêteté, ni ta gentillesse; ils sont publiquement affichés sur plus d'un carrefour; tu n'es ni hypocrite, ni tartuffe, ni servile, ni ventru affamé, ni cynique, pas même cuisinier: tu as quelque chose de plus; tu as la conscience de ta misère et tu roms sur de nobles caractères la pourriture (1) de ton âme.

C'est un talent facile, qui court la rue; il n'est pas étonnant qu'il se trouve au Pays. CYRILLE BOUCHER.

Un collège à Trois-Rivières.

Ne parlons pas de vue le principe que nous avons posé au commencement; savoir: que l'intérêt particulier doit toujours céder à l'intérêt général, quand ils se trouvent en opposition. C'est ainsi que l'enfant doit se sacrifier à la famille, la famille à la cité, la cité à la société publique ou à l'état. L'ordre social n'est possible qu'à cette condition. Or il doit être entendu qu'il s'agit ici de l'intérêt général de votre district, et on demande si son intérêt exige qu'il ait deux collèges plutôt qu'un seul. Notons encore que ce qu'on doit attendre d'un collège est l'éducation, et que l'éducation, comme le dit un ministre protestant, d'accord en cela avec tous les auteurs que j'ai déjà cités, a pour but de développer l'être moral de l'homme et ses facultés intellectuelles, en faisant mûrir les heureuses dispositions de l'enfance; ce qui signifie que l'éducation, pour être complète, doit produire un double bien, un bien intellectuel et un bien moral.

De quel intérêt peut être au district un second collège, si un seul suffit à former plus d'hommes qu'il ne convient à la population et à ses besoins? D'aucun, et même on admettra qu'il ne peut rendre alors qu'un mauvais service, si on a à cœur d'éviter à la société les dangers que tant de publicistes ont signalés. Or un seul collège ne nous suffit-il pas encore? Notre district éprouve-t-il le moindre besoin sous le rapport de l'éducation? N'y est-elle pas assez facile et assez répandue? N'y a-t-il pas déjà plus d'hommes instruits qu'il n'en faut pour répondre au besoin de sa population? J'en appelle à votre franchise, ne complexez-vous pas, dans toutes les villes, dans tous les districts du Bas-Canada, des hommes qui ont reçu leur éducation dans le district des Trois-Rivières. Vous l'avouerez, le besoin qui se fait sentir parmi nous n'est pas celui de deux collèges; il est tout autre. J'ai lieu d'espérer que les suggestions polies de votre correspondant "Franchise et sincérité" seront prises en considération par vos hommes sérieux.

Un nouveau collège dans notre district ne sera pas utile, disons plus, il sera nuisible à notre district d'une manière particulière, parce qu'il y fera tort aux études. Je le répète; vu la richesse et la population, un seul collège suffit et davantage au district. Or lorsqu'un seul est plus que suffisant, un de plus est un de trop; car l'effet immédiat qu'il faut prévoir d'un autre établissement du même genre, c'est qu'ils se nuiront l'un et l'autre. Celui qui existe déjà devra faiblir en quelque sorte parce que ses moyens diminueront avec ses ressources; tandis que le nouveau collège devra végéter bien des années avant de faire honneur à la ville et au district. Qu'on ne dise pas que

le collège de Nicolet étant fondé, un autre peut prendre place à côté de lui sans lui faire tort. Je vous avoue que je ne connais pas l'état des finances de ce collège; mais ce que j'en connais me fait croire qu'il n'y a rien de moins que fondé, puisque, il n'y a pas plus d'un an, il n'était pas encore parvenu à l'intérieur, depuis plus de vingt ans qu'il est rebâti. De plus, le quart-pensionnat qu'il est obligé d'admettre, malgré la modicité de sa pension, n'indique pas l'abondance de ses ressources. Non, un tel établissement ne peut pas être bien fondé, et il ne l'est pas. Mais si ce collège n'a encore qu'une existence précaire, depuis plus de cinquante ans que des classes y sont ouvertes, et qu'il est seul dans ce district, quand donc, je le demande, deux autres-ils une existence sûre, et indépendante? Si pour un seul, les moyens sont déjà si minces, quelle garantie pourront avoir deux collèges. Il est bon d'y faire attention car il importe de bien observer que la faiblesse des moyens se traduira par faiblesse des effets. Ne savez-vous pas comment on juge de la force d'une institution d'éducation publique? C'est par ses bibliothèques, ses cabinets de physique, de chimie, de minéralogie, d'histoire naturelle etc., par le nombre des professeurs et surtout des professeurs permanents dans l'institution. Voilà ce qu'exige la science; voilà ce qu'il faut pour garantir le succès des élèves, et sans cela de brillantes études sont des merveilles qu'on n'a pas droit d'espérer. Mais aussi pour cela, il faut des moyens, des ressources, en un mot, des richesses. Ex nihilo nihil fit, disait l'Antiquité; avec rien on ne fait rien. Ne sait-on pas qu'une certaine pauvreté est mère de beaucoup de vices? Ne sait-on pas que jamais elle ne perfectionnera rien? Ne sait-on pas que c'est aux riches que sont dus les progrès de l'industrie, des arts, des sciences et des lettres? Est-ce que l'on ignore que c'est par leurs libéralités qu'on Auguste, un Léon X et un Louis XIV ont donné à leurs siècles l'éclat de tant de génies? Non, ce n'est jamais dans les siècles et les pays pauvres que vous verrez plus de gloire de ces chefs-d'œuvre, objet d'une admiration éternelle. Eh! faut-il s'étonner si l'homme a besoin de moyens pour perfectionner ses œuvres? C'est une vérité d'expérience pour notre pays: en effet, n'est-ce pas, par exemple, au défaut de richesses qu'on attribue en partie le peu de progrès qu'a fait notre agriculture depuis un siècle! Il en est en même temps des maisons d'éducation: il faut qu'elles soient richement dotées pour être des palladiums des arts, des sciences, des lettres et de toutes les lumières.

Que je suis loin d'admettre comme valable pour établir un nouveau collège dans notre district, le prétexte que ce qui existe maintenant est en voie de prospérité! Ah! s'il prospère, laissez-le prospérer, de grâce, laissez donc prospérer, pour l'honneur de votre pays, pour l'honneur de votre diocèse! laissez-le prospérer pour le bien de vos enfants, pour le bien de votre postérité, et pour le bien de vos compatriotes. Gardez-vous de détruire l'œuvre du dévouement, de la générosité, de la religion et du patriotisme. N'allez pas mettre la cognée aux racines de l'arbre qui fleurit et qui vous nourrit de ses fruits!

Je sais qu'il y a chez vous des intelligences pour entendre ces vérités, et des cœurs généreux pour les goûter. Tous ne se feront pas illusion, pour croire bâtir lorsqu'ils ne feront que détruire; et moi-même je crois qu'il est démontré qu'il ne faut qu'un seul collège dans le district des Trois-Rivières, parce qu'un nouvel établissement de ce genre ne serait pas inutile seulement, mais même nuisible.

J'entends que vous me dites: puisqu'il ne nous faut qu'un seul collège dans le district de Trois-Rivières, qu'il soit au moins dans un endroit central pour le plus grand avantage de tous. Je vous comprends, et je vous avoue que j'ai longtemps là-dessus pensé comme vous-mêmes. Encore maintenant, je crois franchement que le collège de Nicolet n'est pas assez rapproché du centre des affaires du diocèse et du district. Mais aussi je ne crois pas que les braves citoyens de Trois-Rivières soient ceux qui aient plus à se plaindre, puisqu'il y en a peu qui peuvent avec plus de facilité et en moins de temps se transporter à Nicolet. On doit savoir compter avec les temps et les faits, et reconnaître que la condition de celui qui possède est bien la meilleure: melior est conditio possidentis, si ce collège était à Trois-Rivières; je dirais: mais parce qu'il est à Nicolet je dois dire aujourd'hui qu'il reste à Nicolet.

Un reste n'est-il pas plus avantageux, pour l'éducation morale des jeunes gens, qu'un collège soit situé dans la campagne? L'éducation a pour but de former l'homme, mais tout l'homme; et l'homme n'est pas seulement esprit, car il est cœur en même temps. L'éducation serait donc vicieuse, si elle formait l'intelligence sans former le cœur, si elle donnait la science sans donner la vertu. C'est ce qu'il se paye même on comprend; là-dessus le langage de Cicéron ne diffère pas de celui d'un chrétien, car quand il dit que "le plus grand et le meilleur service que nous puissions rendre à l'état, est de donner à la jeunesse une instruction solide et une bonne éducation," il entend évidemment qu'il sert peu de cultiver l'intelligence des enfants, si on ne cultive en

même temps leur cœur. Or, si on a jamais remarqué combien la jeunesse est susceptible d'impressions; combien les lieux et tout ce qui l'entoure influent sur ses idées, ses affections et ses goûts, on comprendra que le cite des établissements d'éducation n'est pas une chose indifférente. Il n'y a pas d'hommes même à soixante ans, dont les sentiments et le caractère ne se modifient suivant les lieux, les personnes, et tout ce qu'ils voient, et tout ce qu'ils entendent; à plus forte raison la cire molle de l'enfance doit-elle subir cette influence. Vous avouerez donc que les villes, surtout pour les enfants des campagnes, présentent des inconvénients qui ne se trouvent pas à quelque distance de leur enceinte. Cette brillante jeunesse qui porte sur sa tête les espérances de la religion et de la patrie, a besoin de grand air grand air des champs. Il est bon que la brise légère soit libre de folâtrer aussi sur son front, lorsqu'elle se joue dans le feuillage de l'arbrisseau. Un jardin lui vaut mieux qu'un marché; pour son imagination jeune et vive, un bocage est meilleur que l'étagage des vitraux; la fleur au frais coloris et au parfum délicieux fait bien mieux à son cœur candide que la vue d'une belle toilette, de même que le chant des oiseaux va mieux à son oreille délicate que les bruits et les propos de la rue; la solitude convient au genre de ses exercices et le spectacle de la nature champêtre s'accorde mieux à ses jeunes âmes qu'on jette à la fois la semence des sciences et des vertus. Ces considérations paraissent peut-être à première vue d'une légère importance; toutefois, plus je les médite, plus je me persuade que les villes ne sont pas les lieux propres à l'éducation de la jeunesse. Il est bien vrai que beaucoup de collèges sont situés dans des villes; mais ce fait n'infirmes pas les raisons qui militent en faveur de la campagne.

De ce qui précède, je conclus que le plus grand avantage intellectuel et moral de la jeunesse studieuse du district est qu'il n'y ait ici qu'un seul collège et que ce collège soit ailleurs que dans la ville. Il est donc impossible que les braves citoyens de Trois-Rivières aient l'intention de subvenir, par leur nouvel établissement, à un besoin général dans le district dont leur cité est le chef-lieu. Ce qui me certifie encore que telle n'est pas leur intention, c'est que, bien que la corporation de leur nouveau collège soit toute française, on ne voit, parmi les membres qui la composent, personne du quartier en dehors de leur cité. Cette conduite prêterait certainement à une malveillante critique, si elle ne disait pas hautement que leur seule cité est intéressée dans l'affaire et que le reste du district n'a rien à y voir.

Mai qu'il est pour les Trois-Rivières seules cet établissement qui demande tant de sacrifices, tant de généreux efforts, tant de dévouement! Certes, il faut qu'il soit d'une grande importance, et que le besoin s'en fasse bien vivement sentir. Car comment expliquer autrement une entreprise si hardie et si ennuyée, contrairement aux besoins de la patrie et si peu en harmonie avec les exigences de notre district? Cependant je connais les Trois-Rivières comme on connaît toujours un endroit cher, et je ne puis me persuader qu'un nouveau collège soit ce qui convient le mieux à cette cité.

Distinguons toujours l'intérêt général de l'intérêt particulier, parce que ces deux intérêts sont toujours choses distinctes, quand ils ne sont pas contraires. C'est de là que les mots sacrifice, dévouement, désintéressement tirent leur signification. Combien de fois, dans la société domestique, l'intérêt personnel du père, ou de la mère, ou d'un enfant, doit-il se distinguer de l'intérêt commun de la famille? ... Il en est de même dans la cité; je puis donc distinguer l'intérêt des Trois-Rivières comme cité, de l'intérêt des familles qui composent la cité. Cette distinction qui est d'un usage particulier, est nécessaire si les mots égoïsme et désintéressement ne signifient pas une même chose. Or il s'agit de l'avantage de la ville comme société civile; car on ne pense pas que vous veuillez mettre l'intérêt de quelques particuliers en présence de l'intérêt général du pays et du district. Je dis de quelques particuliers, car accommoder l'accès au collège à toutes les fortunes n'est pas chose facile. Cette entreprise ne toucherait à la possibilité qu'en sacrifiant l'intérêt du collège et des études. Au reste, c'est bien alors que vous "arrachez à l'agriculture, au commerce et à l'industrie" grand nombre d'enfants; or je ne vois pas que ce soit là l'intérêt de votre ville.

En quoi l'établissement d'un collège peut-il promouvoir la prospérité de la ville? D'abord qu'est-il de commun entre l'intérêt général d'une cité et former quelques hommes de profession dont le besoin ne se fait sentir chez vous, non plus qu'ailleurs? Ensuite ne voit-on pas déjà aux Trois-Rivières un nombre suffisant d'institutions ou la jeunesse trifluviennaise reçoit une instruction convenable et une éducation très soignée? Dans l'ordre matériel, croyez-vous qu'un collège soit un élément producteur? Ce qu'il peut c'est de faire augmenter peut-être la population, en attirant dans la ville un certain nombre de familles. Ce serait là un

(1) Les mots Italiques sont empruntés au Pays.

CARDINAL & DUQUET,

Victimes de 1837-38: Lecture de J. A. Mousseau, écrivain à l'Institut Canadien-Français. PRIX 15 SOUS.

Thomas Walker et Cie., Marchands en Gros et en Détail de VIN, ESPRIT, BIÈRE, PORTER et CIDRE.

Font savoir à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de recevoir un Fonds choisi de LIQUEURS, et ont pris des arrangements pour faire porter à domicile tous les articles achetés à leur Magasin.

Conditions Libérales. PRIX: Vins, Par gallon, Par douz.

Esprits. Excellent vieux 1848... Otard, Dupuy et Cie.

Ales et Porters. ALE—Bass et Cie., et Allsop's E. L. S. d. J.

BOIS ET FORETS. DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

AVIS est par les présentes donné que les ventes des limites à bois, annoncées comme devant avoir lieu dans les localités suivantes et aux dates ci-dessous mentionnées, ont été terminées.

Territoire du haut de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Ottawa.

Territoire du bas de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Montréal.

Territoire d'Ontario. Au Bureau des Bois de la Couronne, Belleville.

BOIS ET FORETS. DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

AVIS est par les présentes donné que les ventes des limites à bois, annoncées comme devant avoir lieu dans les localités suivantes et aux dates ci-dessous mentionnées, ont été terminées.

Territoire du haut de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Ottawa.

Territoire du bas de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Montréal.

Territoire d'Ontario. Au Bureau des Bois de la Couronne, Belleville.

BOIS ET FORETS. DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

AVIS est par les présentes donné que les ventes des limites à bois, annoncées comme devant avoir lieu dans les localités suivantes et aux dates ci-dessous mentionnées, ont été terminées.

Territoire du haut de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Ottawa.

Territoire du bas de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Montréal.

Territoire d'Ontario. Au Bureau des Bois de la Couronne, Belleville.

BOIS ET FORETS. DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

AVIS est par les présentes donné que les ventes des limites à bois, annoncées comme devant avoir lieu dans les localités suivantes et aux dates ci-dessous mentionnées, ont été terminées.

Territoire du haut de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Ottawa.

Territoire du bas de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Montréal.

Territoire d'Ontario. Au Bureau des Bois de la Couronne, Belleville.

BOIS ET FORETS. DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

AVIS est par les présentes donné que les ventes des limites à bois, annoncées comme devant avoir lieu dans les localités suivantes et aux dates ci-dessous mentionnées, ont été terminées.

Territoire du haut de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Ottawa.

Territoire du bas de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Montréal.

Territoire d'Ontario. Au Bureau des Bois de la Couronne, Belleville.

BOIS ET FORETS. DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

AVIS est par les présentes donné que les ventes des limites à bois, annoncées comme devant avoir lieu dans les localités suivantes et aux dates ci-dessous mentionnées, ont été terminées.

Territoire du haut de l'Ottawa. Au Bureau des Bois de la Couronne, Ottawa.

Le College Laval a St. Vincent de Paul

VIENT de terminer ses Classes pour les ouvrir le 3 Septembre à tout Elève se destinant à l'étude du Français, de l'Anglais et même du Latin jusqu'à la Méthode incluantement, pourvu que cet Elève soit remarqué par une bonne conduite et muni d'une bonne attestation de la part de ses Supérieurs. Ce n'est pas un grand nombre que nous tenons, mais aux excellentes qualités. Le système adopté est le demi-Pensin. Le Prix est de 12 piastres par an pour l'enseignement et le logement. On doit se présumer de tout ce qui est nécessaire à une position de ce genre. De laines Maisons de Pension seront recommandées dans le Village même, à un prix très-moderé. Les Elèves seront sous la conduite immédiate d'un Prêtre et de quelques Ecclésiastiques. Ils auront encore les soins de deux autres Prêtres pour leur diriger spirituellement s'ils le désirent. Trois demi-heures seulement seront accordées aux Elèves pour prendre leurs repas, le reste du temps ils seront occupés à une règle générale bien nécessaire à une bonne éducation, mais surtout facile à observer et même agréable aux cours généraux.

A CONCEDEUR. A VENDRE. Plusieurs EMPLACEMENTS à concéder par le soussigné sur les rues Craig, Salaberry, Visitation, Beaudry, Montcalm et Wolf. Aussi, pour concéder, à prix inférieur, sur la rue St. Dominique, trois lots à 250, cinq à 400 et deux à 4200.—le tout commisé et le constituant rachetable à volonté.

Une superbe BAISSE située sur la rue Wolf, No. 49, a rente, avec un jardin de 40 pieds de front sur 200 de profondeur, formant un tout un lot de 90 pieds de front sur 80 de profondeur pour 2500, payable par installment de 250 par an; ou en donnant hypothèque sur d'autre propriété, les paiements ne commenceront que dans six ans, en en payant l'intérêt d'ici lors.—Aussi commisé.

Voir les plans de ces terrains, au bureau du soussigné. GUILLAUME DAVID, Procureur.

Bureau d'Agence de Montréal, 23, Rue St. Vincent. 2 juillet. a4m-80.

PUBLICATIONS NOUVELLES. QUESTION ITALIENNE.

La Pomme de Discorde, ou le Pape... Le Pape, par Mgr. de Segur... De la Dévotion du Pape, par le R. P. Faber... Le roi Pie IX, par J. C. Chantrel... Observations de l'Evêque de Ferrigina au sujet des attentats dirigés contre la souveraineté temporelle du Pape L'Empereur Napoléon III et l'Angleterre... Du Spirituel et du Temporel dans l'Eglise, par Mgr. l'Evêque d'Arras... La question Romaine devant les Congrès... L'Encyclopédie et quelques appréciations hostiles dont elle a été l'objet, lettre de Mgr. de Nimègue... Appel aux Catholiques... Réponse de Mgr. d'Orléans à M. le baron Moléroux... De la Papauté, par M. Gerbet... L'Empire et l'Angleterre, par A. Deschamps... Procès de Mgr. Dupanloup, Evêque d'Orléans... Seconde lettre de Mgr. l'Evêque d'Orléans à un catholique... Le Pape et le Congrès... Commentaire sur l'Encyclopédie, par Terwecoren... Défense des droits de la Papauté... Bonne foi de la Papauté... De la liberté de l'Italie et de l'Eglise, par le R. P. Lacordaire... Lettre à un catholique, par Mgr. l'Evêque d'Orléans... Instruction pastorale, par Mgr. l'Evêque d'Angoulême... L'Empereur Napoléon III et l'Italie... Pie IX et son Pontificat, par un diplomate... A vendre chez BEAUCHEMIN et PAYETT, No. 127, Rue St.-Paul, Montréal, 8 juillet 1860.

Nouvelle Excursion. TRAVERSE A LONGUEIL. Le Vapeur YAMASKA.

Capit. P. E. MAILLOU. TRAVERSE les DIMANCHES, si le temps le permet, comme suit: Partant du Quai Jacques-Cartier à 1 h. P. M.

De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P. M. De Longueuil à 4 h. P. M. De Longueuil à 5 h. P. M. De Longueuil à 6 h. P. M. De Longueuil à 7 h. P. M. De Longueuil à 8 h. P. M. De Longueuil à 9 h. P. M. De Longueuil à 10 h. P. M. De Longueuil à 11 h. P. M. De Longueuil à 12 h. P. M. De Longueuil à 1 h. P. M. De Longueuil à 2 h. P. M. De Longueuil à 3 h. P

ETABLISSEMENT DE BOTTES ET DE SOULIERS T. E. MOSELEY et CIE., En Gros et en Détail.

Les Soussignés ont constamment à vendre toute espèce de variétés de BOTTES et SOULIERS de Manufactures Françaises et Américaines...

Dr. TRUDEL et GARIÉPY 13 et 15, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. TURGEON, Coin des Rues Craig et St. Urbain, 6 Juin.

LES Soussignés fabriquent des ASSEMBLEMENTS en FER, POELES de CUISINE et autres...

WM. RODDEN et CIE., 91 à 99, Rue William, 28 mai.

GRAINES FRAICHES. Carotte Blanche de Belgique, Longue d'Orange...

LES Soussignés ont reçu de nouveaux envois des GRAINES DE PLANTES GRAMINEES, savaies, savoir: Carotte Blanche de Belgique...

Plombier et Gazier, de la Rue St. Pierre, à la Maison ci-devant occupée par A. Ramsay...

MEUBLES. TABLES à PLATEAU de MARBRE, SETS de SALON, GARNTURES pour CHAMBRES à COUCHER...

PIANOS SANS RIVAUX T. D. HOOD, No. 37, Grande rue St. Jacques.

On RECOIT CHAQUE JOUR Un Approvisionnement nouveau directement des SOURCES de la célèbre

EAU de LAN AGENET LES Ordres des Pratiques seront exécutés avec promptitude dans toutes les parties de la ville...

Etalissement à Vapeur VICTORIA POUR TEINDRE et DEGRAISSER, No. 38, RUE CRAIG.

AMBROTYPE ET AUTRES PORTRAITS Pris à la perfection et à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

THOMAS MOORE et CIE., Au-dessus du Magasin de M. A. BAZINET, Chapelier et Manchonnier.

A VENDRE Au Dépot de Voitures de M. O'NEARA, ST. GEORGE HALL, 34, Grande rue St. Jacques, Montréal.

Une Voiture supérieure appelée Brougham pour un Cheval, presque neuve, et beaucoup d'autres VOITURE D'ÉTÉ à Bas Prix et Arcent comptant...

M. McCLOSKEY informe respectueusement le public de Montréal et de la campagne qu'il a ouvert l'Établissement indigne plus haut et qu'il a muni de tous les Appareils nécessaires dans le meilleur et dernier genre...

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

Dr. LAROCQUE, 14, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE Marchandises Sèches. PREFONTAINE ET PERRAULT, 31, Rue Notre-Dame, Québec.

ÉTANT mis en Société, prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir le Magasin ci-dessus avec un Assortiment choisi de MARCHANDISES de GOUT et d'ÉTAPPE, Françaises, Anglaises et Américaines.

UN SEUL PRIX. Toutes Marchandises marquées en chiffres.

Maison Bonsecours. LAMOUREUX et MARIEN. MARCHANDISES SÈCHES EN GROS ET EN DÉTAIL.

J. L. BEAUDRY et CIE., No. 104, -RUE NOTRE-DAME, -No. 104, Vis-à-vis le Palais de Justice.

ONT l'honneur d'informer leurs pratiques qui achètent en détail et les Marchands de la Campagne qu'ils ont reçu cette année un Assortiment beaucoup plus considérable que ceux de ces dernières années.

Deménagement. M. T. THIÉRIEN informe ses pratiques et le public qu'il vient de transporter son Établissement à la Boutique si bien connue et si renommée de M. F. COLLIN.

ANNONCE. LA REVUE DECONOMIE RURALE Sous la direction de M. Jacques Valserres.

AVEC la collaboration de tous les Agronomes et Praticiens qui veulent concourir à cette œuvre d'intérêt public.

ANNONCES SPÉCIALES. PRIX: 8 frs. par An pour toute la France et l'Algérie.

MARCHANDISES SÈCHES. LE soussigné vient de recevoir son IMPORTATION de PRINTEMPS et d'ÉTÉ, consistant, entre autres: PATRONS DE ROBES DE SOIE et AUTRES, RUBANS, SOIE GLACÉE, NOIRE et COULEUR, MOUSSELINE LAINE et MÉRINOS FRANÇAIS, POLKAS, CHALES, MANTES, PARASOLS et GANTS, CASIMIRS, DRAPS et TWEEDS, PATRONS DE VESTES, DAMAS et NOIRE, ASSORTIMENT d'ÉTOFFE pour SOUTANES et DEUIL, et tout ce qui est nécessaire pour le Passage des FAMILLES.

Le soussigné a une excellente MODISTE attachée à son Établissement.

Il tient toujours en mains un grand Assortiment de CHAPEAUX et MANTILLES pour Dames, faits sur les dernières Modes. Il prend aussi des Commandes pour CHAPEAUX et MANTILLES qu'il fait à ordre, dans le dernier goût et sous le plus court délai.

Il invite donc respectueusement le public à venir visiter son Établissement avant d'acheter ailleurs, car ses prix sont extrêmement modérés.

Marchand, 109, Rue Notre-Dame, Maison ci-devant occupée par Lamplough et Campbell, successeurs de A. Savaget et Cie., Apothicaires, 18 avril.

AMBROTYPE ET AUTRES PORTRAITS Pris à la perfection et à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

THOMAS MOORE et CIE., Au-dessus du Magasin de M. A. BAZINET, Chapelier et Manchonnier.

A VENDRE Au Dépot de Voitures de M. O'NEARA, ST. GEORGE HALL, 34, Grande rue St. Jacques, Montréal.

Quelques VOITURES (Beaux) supérieures avec ou sans soufflets.

UNE Voiture supérieure appelée Brougham pour un Cheval, presque neuve, et beaucoup d'autres VOITURE D'ÉTÉ à Bas Prix et Arcent comptant ou à un crédit court et garanti.

31, Rue Notre-Dame, Québec.

ETABLISSEMENT DES PREMIERS PRIX En Gros et en Détail, A. BRAHADI, 113, Rue Notre-Dame, TROISIÈME PORTE DU PALAIS DE JUSTICE, MONTREAL.

VIENT de recevoir et a en mains, 60 caisses de CHAPEAUX DE SOIE et FEUMRE, ANGLAIS, FRANÇAIS et DE NEW-YORK du dernier goût.

Une grande variété de FEUTRE POUR DAMES et ENFANTS garnis et non garnis, Casquettes sans couture, à la zouave, en drap, tweed, dans tous les goûts.

LA chaleur qui se produit entre la tête et le fond du chapeau contribuant à faire tomber les cheveux, M. A. BRAHADI vient d'importer des CHAPEAUX A VENTILATION, brevétés, et faits tout exprès pour prévenir cet inconvénient.

MAISON CANADIENNE. TURGEON, MONAT et CIE PAVILLON TRICOLERE Portant le nom MAISON CANADIENNE COTÉ OUEST DE LA Rue Notre-Dame DEUXIÈME PORTE DU PALAIS DE JUSTICE.

LES soussignés annoncent avec plaisir à leurs nombreuses pratiques, tant de la campagne que de la ville, qu'ils continuent à tenir un très-grand Assortiment de MARCHANDISES SÈCHES. Les derniers Steamers leur ont apporté un Assortiment des plus belles Ettoffes pour Dames, et recevront par chaque Steamer de la Ligne Canadienne des Patrons de Robes des plus nouveaux et des derniers goûts.

L'ancienneté de leur maison et les efforts qu'elle fait pour rencontrer une part du patronage public, lui en assurent la continuation, et ils espèrent, comme par le passé, fournir à leurs pratiques tout ce que l'on peut trouver dans leur ligne de Commerce.

Manteaux d'Été en Drap de toutes couleurs Mantilles et Poilons en Soie Chapeaux pour Dames, de Paille, Toscan, Soie et autres, de derniers goûts.

Toutes commandes dans les Articles de Modes ci-haut mentionnés, seront exécutés sous le plus court délai et à des prix très-réduits.

Des Hardes Faites pour Hommes, de toutes descriptions et des plus complètes. Toutes Marchandises marquées en chiffres et à un seul prix.

TURGEON, MONAT et CIE. 29 avril.

DEMANAGEMENT TURGEON & MONAT PRENNENT la liberté d'annoncer à leurs pratiques et au public en général qu'ils TRANSPORTERONT, au 1er Mai prochain, leur MAGASIN au No. 129, Rue St. Paul, ci-devant occupé par M. Jérôme Grenier, et qu'ils continueront d'y tenir un Assortiment des plus complets en MARCHANDISES SÈCHES.

En HARDES FAITES dans les derniers goûts, avec des Ettoffes les plus nouvelles. Ils y tiendront, comme par le passé, un Assortiment très-étendu de toutes espèces de Chapeaux, Feutres, en Duvet, Chapeaux de Soie, de Paille, etc., etc.

TURGEON et MONAT. 20 avril.

MAISON DE MODES. JE prends la liberté d'informer les DAMES de Montréal et des Campagnes et le public en général, que venant d'arriver de New-York, je puis mettre en vente des Chapeaux, MANTILLES et TOILETTES, dans les derniers goûts et meilleur marché que nulle part ailleurs en cette ville.

Aussi j'espère avoir part au patronage du public; je puis accepter et exécuter dans les derniers patrons et avec les meilleures Ettoffes toute espèce de Toilettes, Chapeaux, Habilllements, etc., au No. 262, Rue Notre-Dame. MISS J. MORISSON, 17, Rue St. Antoine, 18 avril.

MAISON DE PENSION HOTEL MASSE, FAUBOURG ST. JEAN. LE soussigné a l'honneur de prévenir le public canadien et ses amis qu'il est maintenant prêt à prendre des PENSIONNAIRES. Son Hôtel possède un grand nombre de CHAMBRES disposées pour les Pensionnaires et les personnes qui voyagent; il leur offre toute la propriété et le confort désirables.

Le soussigné met à la disposition de ses Pensionnaires QUATRE SALLES DE BAINS, et convenablement installées d'après le meilleur système, où ils pourront avoir des Bains à demande. En outre, le soussigné offre aux personnes qui voudront bien visiter son Établissement une collection de Journaux Français et Anglais, comme on n'en trouve pas dans aucun Hôtel de cette ville. En voici un aperçu: Illustrated London Charivari, Punch or London Charivari, Frank Leslie's Illustrated Newspapers, Budget of Fun, New-York Ledger, L'Ordre de Montréal, Le Pays, L'Ére-Nouvelle des Trois-Rivières, Le Journal de Québec, Le Canadien, Quebec Morning Chronicle. Québec, 25 avril 1860.

Compagnie d'Assurance Royale DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts. DÉPARTEMENT DE LA VIE. L'Établissement continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

ROYAL INSURANCE COMPANY. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET UN Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâties de toutes sortes de Propriétés contre les pertes de dommages par le feu, à des Conditions Libérales. Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans référence en Angleterre. Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

NOEL ROY, TEINTURIER-DEGRAISSEUR, DE NEW-YORK, 51, GRANDE RUE ST. LAURENT, -51, MONTREAL. N. R. informe respectueusement ses amis et le public, tant de la ville que de la campagne, qu'il vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un NOUVEAU ETABLISSEMENT de TEINTURE et de DEGRAISSAGE des Valeurs, Soies, Laines, etc., Cachemires, Châles de Crêpe, Robes de Velours, Soies et Mérinos, Rubans, -Surtoiles et Pantalons en Drap, Vestes en Drap et en Velours, Cravates en Soie, Flanelles, Gants de Kid de Dames et de Messieurs. M. Noël Roy teint et nettoie aussi les Chapeaux de Paille, Leghorn, Feutre, etc., etc. Prix très modérés. 18 avril.

NORB. CODERRE, TAILLEUR, RUE BONSECOURS, (Pris de la rue Notre-Dame.) M. CODERRE, tout en remerciant ses pratiques et le public de l'encouragement qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour, prend la liberté de leur annoncer qu'il a toujours en mains un bon assortiment de Draps, Casimirs, Tweeds, Ettoffes légères pour le printemps et l'été, qui confectionne à bas prix, à la dernière mode et à court avis. Les personnes qui fourniront leur Drap seront servies avec autant de goût que de promptitude. Tous les ouvrages sont garantis. 18 avril.

COX & COLLINS, FORGERONS ET FAISEURS DE FLEAUX, MANUFACTURIERS DE BALANCES PATENTES, 30, Rue St. Gabriel, 32, MONTREAL, Ancien Bureau du "Montreal Herald." 5 mars.

ASSURANCE DITE UNITY Fire & Life Insurance Association D'ANGLETERRE. CAPITAL SOUSCRIT: £2,500,000 stg. CAPITAL INVESTI POUR LE FEU: \$351,012. REVENU DU FEU: 335,000. FONDS RÉSERVÉ: 32,805. REVENU DE LA VIE: 137,500. FONDS SUR L'ASSURANCE DE LA VIE: 333,657. W. P. REYNOLDS, Directeur. CHARLES A. BRAULT, Assistant-Agénéral. H. M. PERRAULT, Inspecteur.

LES derniers rapports présentés aux actionnaires montrent que près de trois cents réclamations pour le feu ont été arrangées durant l'année dernière et le fonds d'assurance sur la vie a augmenté de \$93,400. On donne des polices sur la vie et le feu aux taux chargés par les autres compagnies anglaises. W. P. REYNOLDS, Directeur dans FA. B. du N. Bureau, 48, Rue St. François-Xavier. 21 mars.

ÉTABLISSEMENT D'OUVRAGES EN MARBRE. CEUX qui veulent se procurer de belles SOULÈS PURES et des MANTEAUX de CHEMINÈES en MARBRE, voudront bien s'adresser No. 8, Rue Bonaventure, à l'Établissement connu sous le nom de Fontain Marble Works. On trouvera là aussi des MONUMENTS, des PIÈRES TOMBAIRES, sculptées et non sculptées. THOMSON et KINCL. 11 avril.

CLOVIS LEDUC, MANUFACTURIER DE VOITURES ET DE CAR